

**RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIEME REUNION  
DE LA COMMISSION**  
(Hobart, Australie, du 25 octobre au 5 novembre 2010)

## OUVERTURE DE LA REUNION

1.1 La vingt-neuvième réunion annuelle de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique s'est tenue à Hobart (Tasmanie, Australie), du 25 octobre au 5 novembre 2010, sous la présidence de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Don Mackay (Nouvelle-Zélande).

1.2 Les 25 membres de la Commission sont représentés : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Chili, République populaire de Chine (ci-après dénommée « la Chine »), République de Corée, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Italie, Japon, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Fédération de Russie, Suède, Ukraine, Union européenne et Uruguay.

1.3 Les autres Parties contractantes, la Bulgarie, le Canada, les îles Cook, la Finlande, la Grèce, l'île Maurice, les Pays-Bas, le Pérou et le Vanuatu, ont été invitées à assister à la réunion à titre d'observateurs. Les Pays-Bas y assistent à ce titre.

1.4 L'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP), la Coalition sur l'Antarctique et l'océan Austral (ASOC), la Commission baleinière internationale (CBI), la Commission pour la conservation du thon rouge du sud (CCSBT), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Commission interaméricaine du thon tropical (CITT), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), la Coalition des opérateurs légaux de légine (COLTO), le Comité pour la protection de l'environnement (CPE), la Commission pour la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central (CPPCO), la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS), l'Agence des pêches du Forum (FFA), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), l'Organisation des pêches de l'Atlantique Sud-Est (OPASE), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Comité scientifique pour la recherche antarctique (SCAR), le Comité scientifique sur la recherche océanique (SCOR), le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (SPC) et l'Union mondiale pour la nature (UICN) ont également été invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. L'ACAP, l'ASOC, la CBI, la CCSBT, la COLTO, le CPE, l'OPASE et le SCAR y assistent. Le SCAR représente en outre le SCOR au regard de leurs activités conjointes en rapport avec les travaux de la CCAMLR (système d'observation de l'océan Austral (SOOS)).

1.5 Conformément à la décision prise par la Commission l'année dernière (CCAMLR-XXI, paragraphe 19.1) et à la COMM CIRC 10/48, les Parties non contractantes suivantes ont été invitées à la XXIX<sup>e</sup> réunion de la CCAMLR en tant qu'observateurs : les Bahamas, le Bélarus, le Cambodge, la Colombie, les Émirats arabes unis, la Guinée équatoriale, le Kenya, la Malaisie, le Maroc, le Mexique, le Mozambique, le Nigeria, le

Panamá, les Philippines, Saint-Christophe-et-Niévès, la Thaïlande, le Togo, Trinité-et-Tobago et le Vietnam. Le Nigeria est représenté à la réunion.

1.6 La liste des participants figure à l'annexe 1, et la liste des documents présentés à la réunion, à l'annexe 2.

1.7 Le président accueille tous les participants à la réunion. Il déclare que c'est un grand honneur pour la Nouvelle-Zélande que de présider la réunion annuelle de la Commission une deuxième fois et remercie les Membres de leur soutien et leur encouragement. Il remercie également le gouvernement australien, dépositaire de la Convention, et l'État de Tasmanie de leur hospitalité.

1.8 Le président a l'honneur d'accueillir Son Excellence Monsieur Peter Underwood, gouverneur de la Tasmanie qui, selon lui, porte un vif intérêt à l'Antarctique et, par conséquent, aux travaux de la CCAMLR. L'allocution d'ouverture du Gouverneur figure à l'annexe 3.